

LES INDULGENCES.



OICI un sujet qui a coutume de provoquer dans certains groupes un scandale ou réel ou affecté — scandale qui est d'origine protestante, mais auquel même des catholiques ne seraient pas éloignés de succomber, comme s'il y avait là un coin obscur, un petit compartiment honteux dans la maison de notre mère.

On appelle indulgences des faveurs spirituelles qui ont pour objet la remise faite au pécheur, sous certaines conditions, et par l'autorité de l'Eglise, de tout ou partie de la peine temporelle due au péché déjà pardonné.

Indulgence signifie, étymologiquement, libération, affranchissement, condonation, et, concurremment, douceur.

Chez les païens, l'indulgence, c'était l'amnistie — partielle ou totale comme chez nous — accordée à certains jours dans une pensée de réjouissance publique.

Chez les Juifs, il y avait également des jours de pardon et d'indulgence, des années "jubilaires". Il y a là une tendance naturelle dont on doit retrouver partout les manifestations, et il n'est pas douteux que l'Eglise ait emprunté, sur ce point, ses formes d'action et son vocabulaire au double milieu judaïque et païen où elle naquit, où elle mena sa sublime enfance.

Ce n'est guère qu'au XIII^e siècle que la pratique actuelle se fixa ; mais précisément la façon dont elle prit jour, séculièrement, en est le meilleur commentaire.

Les premiers chrétiens, baptisés à l'âge adulte, en pleine conscience, et séparés par leur baptême d'un milieu plus ou moins livré aux vices et aux superstitions, étaient invités à une vie toute sainte. "*Vous étiez autrefois ténèbres, leur disait saint Paul, vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur*".

Toutefois, les hommes étant ce qu'ils sont, il arrivait qu'on retomât dans de grandes fautes. La ferveur primitive se manifestait alors par des réparations généreuses. On trou-